



copa * cogeca

european farmers

european agri-cooperatives

4 Novembre 2008

COMUNIQUE DE PRESSE CONJOINT

“Vin biologique” : Des experts européens discutent à Bruxelles sur les défis et les opportunités du nouveau produit et sur les normes qu’il devra respecter

A partir de 2010 les consommateurs pourront acheter du “vin biologique”. La législation européenne s’appliquera pour la première fois à ce produit. Actuellement, les consommateurs peuvent acheter des vins portant la mention « Vin produit à partir de raisins biologiques ».

Les experts européens réunis aujourd’hui à Bruxelles sous les auspices du Copa-Cogeca et du Ceev ont discuté sur les défis et les opportunités que présente ce produit et sur la manière de l’intégrer dans l’ensemble complexe de normes déjà existantes.

« C’est la première fois que la législation biologique européenne couvrira un produit agricole dont l’OCM dispose déjà de normes applicables à son élaboration. Le vin biologique doit s’intégrer dans les deux législations. Les consommateurs ne comprendraient pas que ce produit suive des normes moins strictes que le vin conventionnel », a déclaré Pau Roca, président du groupe de travail OCM du Ceev.

En vue de la nature du produit, la législation européenne sur le vin est l’une des plus vastes de la PAC. De plus, les Etats membres ont des règles plus strictes pour la production de vins avec indications d’origine (Champagne, Chianti, etc.).

«La demande de produits biologiques est en hausse. Cependant, le vin produit à l’aide de raisins biologiques a encore quelques fois du mal à satisfaire la demande des consommateurs d’un point de vue gustatif. Le plus grand défi pour les producteurs de vin biologique sera donc de continuer à améliorer la qualité organoleptique de leurs produits », a dit Pina Eramo, vice-présidente du groupe de travail ‘Agriculture biologique’ du Copa-Cogeca.

La législation biologique européenne, adoptée en 2007, a élargi pour la première fois son champ d’action au vin biologique. Cependant, il reste encore beaucoup de détails à régler. La Commission doit commencer ses travaux en la matière début 2009.

Tout ceci, à un moment où la législation sur le vin est en train d’être réformée. Les nouvelles dispositions relatives à l’étiquetage, aux pratiques œnologiques, aux indications d’origine et aux mentions traditionnelles entreront en vigueur en été 2009.

Pour de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec:

Aurora Abad
Communication Manager
Ceev
aabad@ceev.be
Tel: +32 2 230 99 70

Eva Corral
Policy Advisor
Copa-Cogeca
eva.corral@copa-cogeca.eu
Tel: +32 2 287 2770

Simon Michel-Berger
Press Officer
Copa-Cogeca
simon.michel-berger@copa-cogeca.eu
GSM: +32 474 840 836

CDP(08)7018:2